



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-08

L'an deux mille vingt-trois,
Le 13 avril 2023 à 19 heures,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Bernard MOUSSAY, Jean-Pierre FLOUR, Michèle CAFFIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Julien DIEU, Philippe LELIEVRE
15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX
- Valérie DELATTRE donne pouvoir à Béatrice BOULY
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Dominique NAVET
- Emilie LISSE donne pouvoir à Bernard MOUSSAY

4/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Catherine VANDEKERKHOVE est nommée secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
Au titre du FARDA : Projets structurants

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT, Vu le budget communal,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter Monsieur le Président du Département dans le cadre du FARDA au titre de l'accompagnement aux projets structurants et patrimoniaux communaux. Les travaux consistent à réhabiliter la médiathèque, le centre Socio-Culturel, l'ancien Presbytère et les abords de la maison des services.

Le montant des travaux est estimé à 110 409 ;11 € HT pouvant être subventionnés à hauteur de 15 % par le Département.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **De lui donner l'autorisation** d'engager toutes les démarches et de signer tous les documents se rapportant à la demande de subvention ci-dessus mentionnée.
- Suite à la décision de la commission du Conseil Départemental, **d'accepter la subvention** du montant accordé au titre de l'accompagnement aux projets structurants et patrimoniaux communaux lui permettant l'encaissement de celle-ci au budget principal de la commune.

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/04/2023

Application agréée E-lesgaite.com

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité, accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré
A La Capelle-les-Boulogne,
Le 13 avril 2023.

Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT



Certifié et rendu exécutoire le :

15 AVR. 2023



REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-062-210209080-20230413-2023_08-DE